

OFFRE PUBLIQUE MIXTE SIMPLIFIEE
à titre principal, assortie à titre subsidiaire
d'une **OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE**
et d'une **OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE SIMPLIFIEE**
dans la limite globale de 66,11% en numéraire et de 33,89% en actions Hermès International (coupon
2016 détaché)

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Christian Dior

INITIEE PAR LA SOCIETE

Semyrhamis

(société du Groupe Familial Arnault)

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET
COMPTABLES DE CHRISTIAN DIOR**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Christian Dior a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 6 juin 2017, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à l'instruction de l'AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de Christian Dior.

Le présent document complète la note en réponse établie par Christian Dior et visée par l'AMF le 6 juin 2017, sous le n°17-256, en application de la décision de conformité du même jour (ci-après la « **Note en Réponse** »).

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur le site internet de Christian Dior (www.dior-finance.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais et sur simple demande auprès de :

Christian Dior
30 avenue Montaigne
75008 Paris
France

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1. PRESENTATION DE L'OFFRE | 3 |
| 1.1. Rappel des principales caractéristiques de l'Offre | 3 |
| 2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE | 5 |
| 3. EVENEMENTS RECENTS RELATIFS A LA SOCIETE INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL | 6 |
| 3.1. Structure de l'actionariat de la Société | 6 |
| 3.2. Cession de la branche Christian Dior Couture à LVMH | 7 |
| 3.3. Communiqués de presse depuis la diffusion du Rapport Annuel de la Société..... | 7 |
| 3.4. Assemblée générale des actionnaires de la Société..... | 8 |
| 3.5. Composition du conseil d'administration de la Société décidée par l'assemblée générale du 13 avril 2017..... | 8 |
| 3.6. Modifications statutaires décidées par l'assemblée générale du 13 avril 2017..... | 9 |
| 3.7. Opérations entre parties liées | 9 |
| 4. EVENEMENTS RECENTS RELATIFS A LVMH INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU DOCUMENT DE REFERENCE LVMH | 10 |
| 4.1. Acquisition de la branche Christian Dior Couture auprès de la Société..... | 10 |
| 4.2. Communiqués de presse depuis la diffusion du Document de Référence LVMH..... | 10 |
| 4.3. Assemblée générale des actionnaires de LVMH..... | 10 |
| 4.4. Composition du conseil d'administration de LVMH décidée par l'assemblée générale du 13 avril 2017 | 11 |
| 4.5. Modifications statutaires décidées par l'assemblée générale du 13 avril 2017..... | 12 |
| 4.6. Opérations entre parties liées | 12 |
| 4.7. Lancement du site 24Sèvres.com..... | 12 |
| 4.8. Politique de distribution de dividendes..... | 13 |
| 5. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT | 14 |

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

1.1. Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Semyrhamis, société anonyme dont le siège social est situé 30 avenue Montaigne, 75008 Paris immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 434 009 114 (« **Semyrhamis** » ou l'« **Initiateur** ») offre de manière irrévocable aux actionnaires de la société Christian Dior, société européenne dont le siège social est situé 30 avenue Montaigne, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 582 110 987 (« **Christian Dior** » ou la « **Société** »), autres que les membres du Groupe Familial Arnault (tel que défini ci-dessous), d'acquérir et/ou d'échanger la totalité des actions de la Société qu'ils détiennent dans les conditions décrites dans la note d'information établie par l'Initiateur et visée par l'AMF le 6 juin 2017, sous le n°17-255 (la « **Note d'Information** »).

Les actions de la Société (les « **Actions** ») sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000130403 (mnémorique CDI).

Dans le cadre de l'offre publique mixte simplifiée à titre principal et de l'offre publique d'échange simplifiée à titre subsidiaire, Semyrhamis remettrait des actions ordinaires (coupon 2016 détaché) de la société Hermès International¹ (« **Hermès** »), détenues en portefeuille, dans les proportions décrites ci-dessous dans la limite de 8 891 150 actions Hermès. Les actions Hermès sont admises aux négociations sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000052292 (mnémorique RMS) (les « **Actions Hermès** »).

Au titre de l'Offre, l'Initiateur offre aux actionnaires de la Société, à titre principal (l'« **Offre Principale** »), d'apporter leurs Actions à l'Offre et de recevoir en contrepartie, pour une Action apportée :

- (i) 172 euros ; et
- (ii) 0,192 Action Hermès (coupon 2016 détaché).

Afin de répondre aux attentes des actionnaires de la Société qui souhaiteraient bénéficier d'une proportion différente d'Actions Hermès et/ou de numéraire, sans toutefois altérer la proportion globale de 66,11% en numéraire et 33,89% en Actions Hermès, l'Offre Principale est assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'achat simplifiée et d'une offre publique d'échange simplifiée (les « **Offres Subsidiaires** »), dont les caractéristiques sont les suivantes :

- (i) offre publique d'achat simplifiée à titre subsidiaire (l'« **OPA Subsidiaire** ») : dans la limite de 66,11% en numéraire telle que définie à la section 2.3.3 de la Note d'Information, l'Initiateur offre aux actionnaires de la Société d'acquérir les Actions qu'ils détiennent contre 260 euros pour une Action apportée;
- (ii) offre publique d'échange simplifiée à titre subsidiaire (l'« **OPE Subsidiaire** ») : dans la limite de 33,89% en Actions Hermès telle que définie à la section 2.3.3 de la Note d'Information, l'Initiateur

¹ Société en commandite par actions, dont le siège social est situé 24 rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 076 396.

offre aux actionnaires de la Société de recevoir 0,566 Action Hermès (coupon 2016 détaché) en échange d'une Action apportée.

Les Offres Subsidiaires feront l'objet le cas échéant d'un mécanisme de réduction afin d'obtenir :

- un montant total en numéraire à payer au titre de l'Offre égal au montant qui aurait été obtenu si tous les actionnaires de la Société ayant apporté à l'Offre avaient apporté leurs Actions à l'Offre Principale, et
- un nombre total d'Actions Hermès au titre de l'Offre égal au nombre qui aurait été obtenu si tous les actionnaires de la Société ayant apporté à l'Offre avaient apporté leurs Actions à l'Offre Principale.

Ce mécanisme de réduction est décrit plus amplement à la section 2.3.3 de la Note d'Information.

Le groupe familial Arnault, composé de la famille Arnault et des sociétés suivantes contrôlées par elle, à savoir (i) Groupe Arnault, (ii) Financière Agache, (iii) Le Peigné et (iv) l'Initiateur (le « **Groupe Familial Arnault** »), détient directement et indirectement 74,08% du capital et 84,68% des droits de vote théoriques de Christian Dior. L'Offre vise la totalité des Actions existantes non détenues par l'Initiateur et les autres membres du Groupe Familial Arnault, en excluant les Actions auto-détenues à l'exception de 363 177 Actions auto-détenues susceptibles d'être remises en cas d'attribution définitive d'Actions gratuites ou d'Actions de performance ou d'exercice d'options d'achat en faveur des bénéficiaires autres que les membres du Groupe Familial Arnault. A la date de la Note d'Information, les Actions visées par l'Offre représentent un maximum de 46 308 068 Actions, soit 25,65% du capital existant de la Société.

Conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général, l'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée.

L'Offre sera ouverte pendant une période de 15 jours de négociation, soit du 8 juin 2017 au 28 juin 2017 (inclus).

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société constitue une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société et figurant dans le rapport annuel 2016 mis à la disposition du public le 23 mars 2017 (le « **Rapport Annuel** »), qu'il incorpore par référence.

Le Rapport Annuel a été déposé auprès de l'AMF et est disponible en version électronique sur le site Internet de la Société (www.dior-finance.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante : 30 avenue Montaigne, 75008 Paris, France.

Le principal actif de la Société étant sa participation à hauteur de 40,98% du capital et 56,82% des droits de vote de LVMH Moët Hennessy – Louis Vuitton (« **LVMH** »), le présent document incorpore par référence le document de référence de LVMH pour l'exercice 2016, déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2017 sous le numéro D.17-0209 et mis à disposition sur le site internet de l'AMF (le « **Document de Référence LVMH** »).

Le Document de Référence LVMH est disponible en version électronique sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de LVMH (www.lvmh.fr).

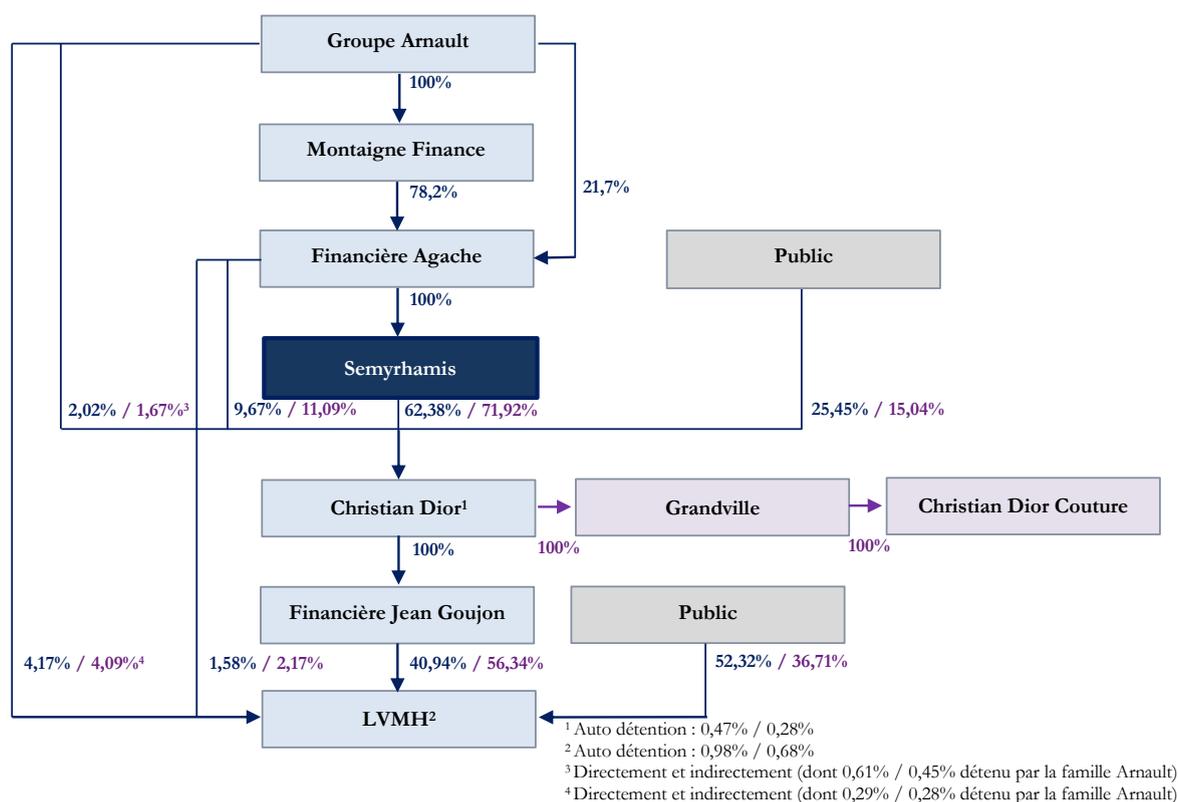
3. EVENEMENTS RECENTS RELATIFS A LA SOCIETE INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL

3.1. Structure de l'actionnariat de la Société

A la connaissance de la Société, au 20 mai 2017, les Actions sont réparties comme suit :

| Actionnaires | Nombre d'actions | Nombre de droits de vote théoriques | % du capital | % des droits de vote théoriques |
|-----------------------------------|--------------------|-------------------------------------|---------------|---------------------------------|
| Groupe Familial Arnault dont : | 133 714 971 | 260 287 308 | 74,08 | 84,68 |
| Famille Arnault | 1 107 771 | 1 397 021 | 0,61 | 0,45 |
| Groupe Arnault | 1 177 933 | 2 355 866 | 0,65 | 0,77 |
| Financière Agache | 17 458 700 | 34 102 410 | 9,67 | 11,09 |
| Semyrhamis | 112 599 333 | 221 060 777 | 62,38 | 71,92 |
| Le Peigné | 1 371 234 | 1 371 234 | 0,76 | 0,45 |
| Autres actionnaires | 45 937 273 | 46 231 451 | 25,45 | 15,04 |
| Auto détention | 855 272 | 855 272 | 0,47 | 0,28 |
| Total | 180 507 516 | 307 375 454 | 100,00 | 100,00 |

L'organigramme ci-dessous présente de manière simplifiée la structure de l'actionnariat au 20 mai 2017 (avant la cession de Grandville à LVMH par Christian Dior) :



3.2. Cession de la branche Christian Dior Couture à LVMH

Signature du contrat de cession

A la suite de l'émission d'un avis favorable, le 18 mai 2017, par le comité d'entreprise de Christian Dior Couture, LVMH et la Société ont conclu un accord définitif relatif à l'acquisition de la société Grandville (détenant Christian Dior Couture ainsi que d'autres actifs immobiliers dédiés à l'activité de Christian Dior Couture) par LVMH auprès de la Société pour un prix des titres de la société Grandville de 6 milliards d'euros.

Les conseils d'administration de LVMH et de la Société, réunis le 22 mai 2017, ont autorisé la conclusion de cet accord au vu des conclusions des travaux des experts indépendants de chacune des parties qui ont confirmé le caractère équitable du prix et sur avis favorable des comités *ad hoc*.

La réalisation de la cession interviendra sous réserve d'une décision de conformité de l'Offre par l'AMF devenue définitive, étant précisé en tout état de cause que la réalisation de la cession n'interviendra pas avant le 3 juillet 2017.

Traitement comptable

La transaction n'aura aucune incidence sur le contrôle de Christian Dior Couture. Cette opération sera considérée comme une transaction entre les actionnaires de Christian Dior et les actionnaires de LVMH mais ne modifiera pas la structure du Groupe. Cet échange entre actionnaires sera reflété dans le tableau de variation de capitaux propres consolidé au niveau de la ligne « acquisition et cessions de parts d'intérêts minoritaires ».

A l'issue de la cession, le résultat net de Christian Dior Couture sera pris en compte au niveau du résultat net part du Groupe Christian Dior à hauteur de 41% au lieu de 100% précédemment. La plus-value interne réalisée par la Société sur la cession des titres de la société Grandville sera quant à elle annulée dans les comptes consolidés du Groupe Christian Dior. L'opération n'aura aucun impact sur le résultat net consolidé avant part des minoritaires.

Les frais liés à cette opération seront comptabilisés en capitaux propres conformément à la réglementation comptable. L'impôt lié à la plus-value de cession des titres Grandville sera constaté par capitaux propres, en application du principe de symétrie avec le traitement par capitaux propres de la transaction entre actionnaires.

Au niveau du bilan, la seule modification portera sur la répartition des capitaux propres entre les capitaux propres, part du Groupe et les intérêts minoritaires.

Au niveau du tableau de flux de trésorerie, aucun impact n'est attendu aux bornes du Groupe Christian Dior.

3.3. Communiqués de presse depuis la diffusion du Rapport Annuel de la Société

Les communiqués de presse depuis l'enregistrement du Rapport Annuel sont reproduits en Annexe 1 (*Communiqués de presse et information depuis la diffusion du Rapport Annuel*) de ce présent document. Ces communiqués sont également disponibles sur le site internet de la Société (www.dior-finance.com) sous les rubriques « Communiqués financiers » et « Informations réglementées ».

Les communiqués de presse et informations diffusés par la Société depuis la diffusion du Rapport Annuel de la Société sont les suivants :

| | |
|---------------|---|
| 11 avril 2017 | Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2017 |
| 14 avril 2017 | Dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 |
| 25 avril 2017 | Projet de simplification des structures du groupe Christian Dior – LVMH |
| 23 mai 2017 | Dépôt du projet d'offre publique sur Christian Dior – Cession de Christian Dior Couture |

3.4. Assemblée générale des actionnaires de la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est tenue le 13 avril 2017 et toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées.

Ces résolutions étaient les suivantes :

- i. *Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :*
 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
 - Approbation des conventions réglementées ;
 - Affectation et répartition du résultat ;
 - Renouvellement de mandats d'Administrateur ;
 - Nomination d'un Administrateur ;
 - Nomination d'un Censeur ;
 - Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
 - Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

- ii. *Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :*
 - Modification des articles 4 (Siège social), 17 (Assemblées générales – Participation) et 21 (Assemblées générales extraordinaires - pouvoirs) des statuts (se référer à l'article 3.6 du présent document concernant le détail de ces modifications statutaires) ;
 - Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration de mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires.

3.5. Composition du conseil d'administration de la Société décidée par l'assemblée générale du 13 avril 2017

Administrateurs² :

- Monsieur Bernard Arnault ;
- Monsieur Sidney Toledano ;
- Madame Delphine Arnault ;
- Madame Hélène Desmarais (administrateur indépendant) ;
- Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres (administrateur indépendant) ;
- Madame Ségolène Gallienne (administrateur indépendant) ;
- Monsieur Christian de Labriffe (administrateur indépendant) ;
- Madame Maria Luisa Loro Piana.

Censeurs :

- Monsieur Pierre Godé ;
- Monsieur Jaime de Marichalar y Saenz de Tejada.

² Il est précisé que Monsieur Denis Dalibot a démissionné en date du 13 avril 2017 de son mandat d'administrateur de la Société.

Il n'y a eu aucune modification dans la composition des comités du conseil d'administration de la Société (Comité d'audit de la performance et Comité de sélection des administrateurs et des rémunérations).

A la date du présent document, il n'est prévu aucune modification des fonctions et mandats de Monsieur Sidney Toledano qui conservera à l'issue de l'offre ses mandats d'administrateur et de directeur général de Christian Dior SE et de président directeur général de Christian Dior Couture. S'agissant de la rémunération de Monsieur Sidney Toledano, il est également précisé que (i) la rémunération fixe et variable est à ce jour intégralement prise en charge par Christian Dior Couture et continuera de l'être à l'issue de l'offre, et (ii) Christian Dior SE continuera de prendre en charge les engagements existants pris à l'égard de Monsieur Sidney Toledano au titre du plan d'intéressement à moyen terme couvrant les années 2014 à 2017 et des options d'achat et actions de performance qui lui ont été attribuées.

3.6. Modifications statutaires décidées par l'assemblée générale du 13 avril 2017

L'assemblée générale de la Société du 13 avril 2017 a décidé de modifier les statuts pour prendre en compte les nouvelles dispositions légales issues de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Loi Sapin 2, et a modifié en conséquence (i) l'article 4 relatif au transfert du siège social, (ii) l'article 17 relatif au maintien du droit de vote double en cas de fusion ou de scission et (iii) l'article 21 relatif aux pouvoirs de l'Assemblée générale extraordinaire, comme suit :

- Article 4 - Siège social

2ème alinéa modifié : « *Il pourra être transféré sur l'ensemble du territoire français par décision du Conseil d'administration sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine Assemblée générale ordinaire, et en tout autre lieu, en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire.* »

- Article 17 - Assemblées générales

Participation

15ème alinéa modifié : « *Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis, et n'interrompt pas le délai de trois ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission.* »

- Chapitre III : Assemblées générales extraordinaires, Article 21 – Pouvoirs

2ème alinéa nouveau : « *L'Assemblée générale extraordinaire peut déléguer au Conseil d'administration le pouvoir d'apporter aux statuts les modifications nécessaires pour les mettre en harmonie avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée générale extraordinaire.* »

3.7. Opérations entre parties liées

L'offre publique visant les actions de la Société et la cession de la branche Christian Dior Couture n'induiront aucun impact significatif sur les contrats existants d'une part entre la Société et, d'autre part, un membre du Groupe Familial Arnault et/ou LVMH.

4. EVENEMENTS RECENTS RELATIFS A LVMH INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU DOCUMENT DE REFERENCE LVMH

4.1. Acquisition de la branche Christian Dior Couture auprès de la Société

A la suite de l'émission d'un avis favorable, le 18 mai 2017, par le comité d'entreprise de Christian Dior Couture, LVMH et la Société ont conclu un accord définitif relatif à l'acquisition de la société Grandville (détenant Christian Dior Couture ainsi que d'autres actifs immobiliers dédiés à l'activité de Christian Dior Couture) par LVMH auprès de la Société pour un prix des titres de la société Grandville de 6 milliards d'euros.

Les conseils d'administration de LVMH et de la Société, réunis le 22 mai 2017, ont autorisé la conclusion de cet accord au vu des conclusions des travaux des experts indépendants de chacune des parties qui ont confirmé le caractère équitable du prix et sur avis favorable des comités *ad hoc*.

La réalisation de la cession interviendra sous réserve d'une décision de conformité de l'Offre par l'AMF devenue définitive, étant précisé en tout état de cause que la réalisation de la cession n'interviendra pas avant le 3 juillet 2017.

4.2. Communiqués de presse depuis la diffusion du Document de Référence LVMH

Les communiqués de presse depuis l'enregistrement du Document de Référence LVMH sont reproduits en Annexe 2 (*Communiqués de presse et information depuis la diffusion du Document de Référence LVMH*) de ce présent document. Ces communiqués sont également disponibles sur le site internet de LVMH (www.lvmh.fr) sous les rubriques « Communiqués » et « Informations réglementées ».

Les communiqués de presse et informations diffusés par LVMH depuis la diffusion du Document de Référence LVMH sont les suivants :

| | |
|---------------|---|
| 10 avril 2017 | Croissance des ventes au premier trimestre |
| 13 avril 2017 | Dividende 2016 |
| 25 avril 2017 | Projet de simplification des structures du groupe Christian Dior - LVMH |
| 23 mai 2017 | Dépôt du projet d'offre publique sur Christian Dior – Cession de Christian Dior Couture |

4.3. Assemblée générale des actionnaires de LVMH

L'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est tenue le 13 avril 2017 et toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées.

Ces résolutions étaient les suivantes :

iii. *Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :*

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés ;
- Affectation et répartition du résultat ;
- Renouvellement de mandats d'Administrateur ;
- Nomination de Censeurs ;
- Renouvellement d'un mandat de Censeur ;
- Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;

- Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour intervenir en bourse sur les actions de la Société ; et
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou autres.

iv. *Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :*

- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation des actions acquises en bourse ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social y compris par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social y compris par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public ou placement privé – autorisation à donner au Conseil d'administration de fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social y compris par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer les titres apportés dans le cadre d'une OPE ou d'un apport en nature constitué de titres de capital ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration de consentir à des membres du personnel et des dirigeants du Groupe des options de souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription ou d'achat d'actions ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des membres du personnel salariés du Groupe adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Fixation d'un plafond global des augmentations de capital décidées en vertu de délégations de compétence ;
- Modifications des articles 4 (siège social) et 23 (Assemblées générales) des statuts pour les mettre en harmonie avec les nouvelles dispositions légales (se référer à l'article 4.4 du présent document concernant le détail de ces modifications statutaires) ; et
- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration de mettre les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

4.4. Composition du conseil d'administration de LVMH décidée par l'assemblée générale du 13 avril 2017

Administrateurs :

- Monsieur Bernard Arnault ;
- Monsieur Antoine Arnault ;
- Madame Delphine Arnault ;
- Monsieur Nicolas Bazire ;
- Monsieur Antonio Belloni ;
- Madame Bernadette Chirac ;
- Monsieur Charles de Croisset (administrateur indépendant) ;
- Monsieur Diego Della Valle (administrateur indépendant) ;
- Madame Clara Gaymard (administrateur indépendant) ;
- Madame Marie-Josée Kravis ;
- Monsieur Lord Powell of Bayswater ;
- Madame Marie-Laure Sauty de Chalon (administrateur indépendant) ;

- Monsieur Yves-Thibault de Silguy (administrateur indépendant) ;
- Madame Natacha Valla (administrateur indépendant) ; et
- Monsieur Hubert Védrine (administrateur indépendant).

Censeurs :

- Monsieur Paolo Bulgari ;
- Monsieur Albert Frère ; et
- Monsieur Pierre Godé.

Il n'y a eu aucune modification dans la composition des comités du conseil d'administration de LVMH (Comité d'audit de la performance, Comité de sélection des administrateurs et des rémunérations et Comité éthique et du développement durable).

4.5. Modifications statutaires décidées par l'assemblée générale du 13 avril 2017

L'assemblée générale de LVMH au 13 avril 2017 a décidé de modifier les statuts pour prendre en compte les nouvelles dispositions légales issues de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Loi Sapin 2, et a modifié en conséquence (i) l'article 4 relatif au transfert du siège social, ainsi que (ii) l'article 23 point 2. relatif au maintien du droit de vote double en cas de fusion ou de scission et point 4. relatif aux pouvoirs de l'Assemblée générale extraordinaire, comme suit :

- Article 4 - Siège social

2ème alinéa modifié : « *Il pourra être transféré sur l'ensemble du territoire français par décision du Conseil d'administration sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine Assemblée générale ordinaire, et en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire.* »

- Article 23 - Assemblées générales

2. 5ème alinéa modifié : « *Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis, et n'interrompt pas le délai de trois ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission.* »

4. 2ème alinéa nouveau : « *L'Assemblée générale extraordinaire peut déléguer au Conseil d'administration le pouvoir d'apporter aux statuts les modifications nécessaires pour les mettre en harmonie avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.* »

4.6. Opérations entre parties liées

L'offre publique visant les actions de la Société et la cession de la branche Christian Dior Couture n'induiront aucun impact significatif sur les contrats existants d'une part entre LVMH et, d'autre part, un membre du Groupe Familial Arnault et/ou la Société.

4.7. Lancement du site 24Sèvres.com

Le 10 mai 2017, LVMH a annoncé le prochain lancement par Le Bon Marché d'un site de commerce en ligne baptisé « 24 Sèvres ». Ce site offrira une sélection unique parmi plus de 150 marques de mode, de

cosmétiques et de maroquinerie, parmi lesquelles certaines des marques du groupe LVMH. Ce lancement s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la stratégie digitale du groupe.

4.8. Politique de distribution de dividendes

L'intention de l'Initiateur en matière de politique de distribution de dividendes figure à la section 1.3.3 de la Note d'Information.

5. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 6 juin 2017 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'offre publique, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique initiée par Semyrhamis, visant les actions de Christian Dior. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Sidney Toledano

Directeur général de Christian Dior

Annexe 1

Communiqués de presse et informations depuis la diffusion du Rapport Annuel

1. Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2017 (11 avril 2017)

Christian Dior

30 AVENUE MONTAIGNE
PARIS
75008

TEL. 01 44 13 22 22

Paris, le 11 avril 2017

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} TRIMESTRE 2017

Le groupe Christian Dior réalise, au premier trimestre de l'exercice 2017, des ventes de 10,4 milliards d'euros, en hausse de 15 % à taux courants par rapport à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016. La croissance organique des ventes s'établit à 13 %, une progression à laquelle contribuent tous les groupes d'activités.

Le Groupe bénéficie durant ce premier trimestre d'une base de comparaison favorable, notamment en Europe, où l'activité avait été affectée l'an dernier par l'impact des attentats de novembre 2015 à Paris. La tendance actuellement observée ne peut raisonnablement pas à ce jour être extrapolée à l'ensemble de l'année.

L'évolution des ventes, à taux de change courants, est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 1 ^{er} trimestre 2017 | Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016 |
|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Christian Dior Couture | 506 | 429 |
| LVMH | 9 884 | 8 620 |
| Autres activités et éliminations | (10) | (8) |
| Total | 10 380 | 9 041 |

Les ventes de Christian Dior Couture du premier trimestre 2017 s'élèvent à 506 millions d'euros, en hausse de 18 % à taux courants et de 17 % à taux constants par rapport à la même période de 2016. Les ventes de détail progressent de 19 % à taux courants et de 18 % à taux constants. Au cours du trimestre, l'arrivée en boutique de la première collection de Prêt-à-Porter et Accessoires Printemps-Eté 2017 de la nouvelle Direction Artistique Femme a été très bien accueillie.

Au premier trimestre 2017, LVMH réalise des ventes de 9 884 millions d'euros, en augmentation de 15 %. La croissance organique s'établit à 13 % par rapport à la même période de 2016. La croissance est positive en Asie, en Europe et aux Etats-Unis.

L'évolution des ventes du groupe Christian Dior, par groupe d'activités, est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 1 ^{er} trimestre 2017 | Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016 | Variations à taux courants | Croissance organique ^(a) |
|----------------------------------|-----------------------------------|--|----------------------------------|--|
| Christian Dior Couture | 506 | 429 | +18 % | +17 % |
| Vins et Spiritueux | 1 196 | 1 033 | +16 % | +13 % |
| Mode et Maroquinerie | 3 405 | 2 965 | +15 % | +15 % |
| Parfums et Cosmétiques | 1 395 | 1 213 | +15 % | +12 % |
| Montres et Joaillerie | 879 | 774 | +14 % | +11 % |
| Distribution sélective | 3 154 | 2 747 | +15 % | +11 % |
| Autres activités et éliminations | (155) | (120) | - | - |
| Total | 10 380 | 9 041 | +15 % | +13 % |

^(a) à structure et taux de change comparables

PERSPECTIVES

Dans un environnement particulièrement incertain, le groupe Christian Dior continuera à concentrer ses efforts sur la mise en valeur de ses marques, maintiendra une stricte maîtrise des coûts et ciblera ses investissements sur la qualité, l'excellence et l'innovation de ses produits et de leur distribution. Le Groupe compte sur le talent et la motivation de ses équipes, la diversité de ses métiers et le bon équilibre géographique de ses ventes pour renforcer encore en 2017 son avance sur le marché mondial des produits de haute qualité.

Au cours du trimestre et à ce jour, il n'y a pas eu d'événement ou de changement de nature à affecter de façon significative la structure financière du Groupe.

* *
*

Le présent communiqué constitue une information réglementée, disponible sur le site web de la société (www.dior-finance.com).

Certaines informations contenues dans ce communiqué intègrent ou reposent sur des anticipations ou projections. D'importants facteurs de risques, incertitudes ou éléments indépendants de notre contrôle ou ne pouvant être anticipés à ce jour pourraient donc conduire à ce que les résultats effectivement constatés diffèrent significativement de ceux anticipés, projetés ou implicitement inclus dans ces données. Ces informations reflètent notre vision de l'activité à la date des présentes. Elles doivent être utilisées avec prudence et circonspection, étant en outre précisé que nous ne nous engageons en aucun cas à modifier ou mettre à jour ces informations ultérieurement.

2. Dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (14 avril 2017)

Christian Dior

30 AVENUE MONTAIGNE
PARIS
75008

TEL. 01 44 13 22 22

Paris, le 14 avril 2017

COMMUNIQUE FINANCIER

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

L'Assemblée générale de Christian Dior, réunie le jeudi 13 avril 2017, a décidé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le paiement d'un dividende brut en numéraire de 1,40 euro par action.

Il sera mis en paiement le vendredi 21 avril 2017. Le dernier jour de négociation dividende attaché sera le mardi 18 avril 2017.

Ce communiqué est disponible sur le site web www.dior-finance.com.

3. Projet de simplification des structures du groupe Christian Dior – LVMH (25 avril 2017)

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE DIFFUSE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD

Christian Dior

LVMH
MOËT HENNESSY • LOUIS VUITTON

PROJET DE
SIMPLIFICATION DES STRUCTURES
DU GROUPE CHRISTIAN DIOR – LVMH :
REGROUPEMENT DE LA TOTALITE
DE LA MARQUE DIOR CHEZ LVMH
ET
OFFRE DU GROUPE FAMILIAL ARNAULT
SUR LES ACTIONS CHRISTIAN DIOR DETENUES PAR LE PUBLIC

Paris, le 25 avril 2017,

Le Groupe Familial Arnault, Christian Dior et LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton annoncent un projet stratégique qui comporte deux volets :

- la simplification des structures au moyen de l'offre publique simplifiée du Groupe Familial Arnault sur les actions Christian Dior qu'il ne détient pas à ce jour, comportant une branche mixte principale rémunérée sous forme de 172€ en numéraire et 0,192 action Hermès International¹ pour chaque action Christian Dior ; cette offre principale est assortie de deux offres à titre subsidiaire respectivement en numéraire et en titres Hermès International ;
- le renforcement du pôle Mode et Maroquinerie du groupe LVMH par l'acquisition de Christian Dior Couture auprès de Christian Dior pour une valeur d'entreprise de 6,5 Mds€.

Principales caractéristiques du projet :

- l'offre publique extériorise une valeur de 260€ par action Christian Dior² ;
- elle reflète une prime de 14,7% par rapport au cours de clôture de l'action au 24 avril 2017 et 18,6% par rapport au cours moyen 1-mois³ ;
- elle valorise la société Christian Dior à son actif net réévalué ;
- l'acquisition de Christian Dior Couture permet d'intégrer cette Maison au sein de LVMH ;
- Christian Dior est l'une des marques les plus emblématiques au monde et possède un grand potentiel de croissance ;
- la valeur d'entreprise de Christian Dior Couture de 6,5 Mds€ reflète un multiple de valorisation de 15,6x l'EBITDA⁴ ;
- elle assure la regroupement de la totalité de la marque Dior, ce qui améliorera encore les synergies entre Christian Dior Couture et Parfums Christian Dior ;
- elle aura un impact relatif sur le résultat net par action de LVMH dès la première année ;
- ces opérations manifestent le renforcement de l'engagement du Groupe Familial Arnault ;
- elles entraînent une simplification des structures.

Le Groupe Familial Arnault a l'intention de déposer ce projet d'offre publique sous réserve de la conclusion du financement selon des termes satisfaisants.

A l'unanimité, les Conseils d'administration de Christian Dior et LVMH ont accueilli favorablement les deux opérations envisagées. Des experts indépendants ont été désignés pour en examiner les modalités.

Bernard Arnault a déclaré : « Ce projet constitue un événement important pour le Groupe. Les opérations correspondantes permettent en effet la simplification des structures, depuis longtemps demandée par le marché, et le renforcement du pôle Mode et Maroquinerie de LVMH grâce à l'acquisition de Christian Dior Couture, l'une des marques au monde les plus emblématiques. Elles illustrent l'engagement de mon groupe familial, marquant sa confiance dans le futur à long terme de LVMH et de ses marques. Je me réjouis de pouvoir annoncer ce projet aujourd'hui et de poursuivre ainsi, en le renforçant, le développement du Groupe LVMH en France et dans le monde. »

¹ Ces actions sont détenues par le groupe Arnault et seront remises coupon 2016 détaché compte tenu du calendrier de l'offre

² Sur la base du cours de clôture d'Hermès International au 24 avril 2017, ajusté du détachement à venir du solde du dividende 2016

³ Cours moyens pondérés par les volumes au 24 avril 2017. Cours de bourse de Christian Dior jusqu'au 18 avril 2017 inclus ajustés du détachement du dernier dividende

⁴ EBITDA ajusté - 12 derniers mois au 31 mars 2017, après prise en compte des charges de Christian Dior imputables à Christian Dior Couture

1. Offre publique du Groupe Familial Arnault sur les actions Christian Dior

Termes de l'offre

Semyrhamis, société du Groupe Familial Arnault qui détient directement et indirectement 74,1% du capital et 84,9% des droits de vote de Christian Dior (Euronext Paris : CDI FP), a fait part au Conseil d'administration de Christian Dior de son intention de déposer prochainement un projet d'offre publique simplifiée sur la totalité des actions non détenues par le Groupe Familial Arnault.

L'opération envisagée prendrait la forme d'une offre publique mixte simplifiée à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'achat simplifiée et d'une offre publique d'échange simplifiée dans la limite globale de 8,0 Mds€ en numéraire et de 8,9 millions d'actions Hermès International (Euronext Paris : RMS FP) actuellement détenues par le Groupe Familial Arnault, dont les termes sont les suivants :

- branche principale mixte (numéraire et action) : 172 euros et 0,192 action Hermès International par action Christian Dior ;
- branche subsidiaire en numéraire : 260 euros par action Christian Dior; et
- branche subsidiaire en actions : 0,566 action Hermès International par action Christian Dior.

L'existence de branches subsidiaires offre aux actionnaires de Christian Dior une plus grande flexibilité dans leurs modalités de participation à l'offre.

Les actions Christian Dior apportées à la branche principale mixte seront intégralement servies conformément aux termes de cette branche. Les ordres d'apport aux branches subsidiaires feront l'objet, le cas échéant, d'un mécanisme de réduction de sorte que la proportion globale de 172 € en numéraire et 0,192 action Hermès International par action apportée soit respectée. Les actions Christian Dior qui ne pourront pas être servies dans le cadre des branches subsidiaires en raison de ce mécanisme de réduction seront réputées avoir été apportées à la branche principale mixte.

Le projet d'offre sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous condition de la conclusion, par l'initiateur, du financement selon des termes satisfaisants. L'offre publique et la documentation boursière, une fois déposées, demeureront soumises à une décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers.

Semyrhamis n'a pas l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire dans un délai de 3 mois à l'issue de l'offre.

Une offre aux actionnaires de Christian Dior extériorisant une valeur en ligne avec l'actif net réévalué de la société

En retenant une valeur par action Hermès International correspondant au cours de clôture le 24 avril, la contre-valeur de l'offre s'établirait à 260€ par action¹.

¹Sur la base du cours de clôture d'Hermès International au 24 avril 2017, ajusté du détachement à venir du solde du dividende 2016

Les termes de l'offre envisagée représentent une prime de :

- sur le cours de clôture au 24 avril : 14,7%
- sur le cours moyen pondéré des volumes 1-mois¹ : 18,6%
- sur le cours moyen pondéré des volumes 3-mois¹ : 25,9%

Sur la base des hypothèses ci-dessous, l'actif net réévalué de Christian Dior est estimé entre 251€ et 263€ par action, en ligne avec la contre-valeur de l'offre :

| | Cours moyen 1-mois ¹ | Cours moyen 3-mois ¹ |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Valeur des 41% détenus par Christian Dior dans LVMH | 42,7 Mds€ | 40,4 Mds€ |
| + Valeur d'entreprise de Christian Dior Couture ² | 6,5 Mds€ | 6,5 Mds€ |
| - Endettement financier net du palier Christian Dior | (1,5) Mds€ | (1,5) Mds€ |
| - Autres ³ | (0,2) Mds€ | (0,2) Mds€ |
| Actif net réévalué | 47,5 Mds€ | 45,2 Mds€ |
| Actif net réévalué par action | 263€ | 251€ |

L'offre constituera une opportunité de liquidité pour les actionnaires dans un contexte où l'action Christian Dior cote actuellement à ses plus hauts historiques.

Soutien du Conseil d'administration de Christian Dior

Après examen préalable des principaux termes de l'offre envisagée, le Conseil d'administration de Christian Dior, réuni le 24 avril 2017, a :

- accueilli favorablement à l'unanimité le principe et les termes de l'opération envisagée ;
- décidé la création d'un comité ad hoc, composé de trois administrateurs indépendants, qui sera en charge d'assurer un suivi du déroulement de la mission de l'expert indépendant (désigné ci-dessous) ; et
- désigné, sur proposition des membres du comité ad hoc, le cabinet Finexsi, représenté par Olivier Peronnet, en tant qu'expert indépendant, conformément à l'article 261-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Sur la base des travaux de cet expert et de l'avis du comité ad hoc, le Conseil d'administration de Christian Dior rendra son avis motivé sur l'opération envisagée une fois le dépôt du projet d'offre confirmé.

Eléments de calendrier

Le dépôt de l'offre est attendu fin mai 2017.

La décision de conformité de l'AMF et l'ouverture de l'offre interviendraient en juin 2017.

La durée de l'offre serait de trois semaines.

¹ Cours moyens pondérés par les volumes au 24 avril 2017. Cours de bourse jusqu'au 18 avril 2017 inclus ajustés du détachement du dernier dividende

² En ce compris la valeur d'autres actifs immobiliers dédiés à l'activité de Christian Dior Couture détenus par la société Grandville, dont les titres seront cédés

³ Autres actifs, passifs et ajustements du palier Christian Dior

2. Renforcement du pôle Mode et Maroquinerie du groupe LVMH par l'acquisition de l'une des marques les plus emblématiques au monde

LVMH (Euronext Paris : MC FP) et Christian Dior, lequel détient directement et indirectement 41,0% du capital et 56,8% des droits de vote de LVMH, ont procédé le 24 avril à la signature d'un protocole de négociation en vue de la cession de Christian Dior Couture¹ par Christian Dior à LVMH pour une valeur d'entreprise de 6,5 Mds€, soit 15,6x l'EBITDA ajusté des 12 derniers mois à mars 2017. L'opération sera financée par un crédit vendeur d'une durée maximale de 24 mois accordé à LVMH, lui permettant de se refinancer au moment opportun en fonction des conditions de marché.

Christian Dior Couture

Fondée par Monsieur Dior il y a 70 ans, Christian Dior Couture est l'inspirateur de la mode mondiale depuis sa création. Elle est l'une des marques de luxe les plus prestigieuses au monde. Son positionnement unique s'étend sur la plupart des familles de produits de haute qualité, telles que la Maroquinerie, la Haute-Couture, le Prêt-à-Porter Femme et Homme, la Joaillerie ou les Souliers, et s'appuie sur des savoir-faire d'exception. Les créations Dior sont distribuées quasi-exclusivement au sein de son propre réseau mondial de 198 boutiques. Ce réseau représente 93% des ventes de la marque et lui assure la maîtrise de sa distribution et de son image. Christian Dior Couture détient un patrimoine d'actifs immobiliers stratégiques à des emplacements de premier plan, notamment sa boutique historique de l'avenue Montaigne, la boutique de New Bond Street à Londres² et la nouvelle boutique de Ginza à Tokyo³.

Les ventes ont été multipliées par deux au cours des cinq dernières années : cette dynamique illustre son potentiel de croissance pour les années à venir. En outre, sa rentabilité s'est améliorée sur cette période, avec une progression de son résultat opérationnel courant de 24% par an.

Christian Dior Couture a poursuivi sa dynamique de croissance, avec des ventes sur 12 mois (au 31 mars 2017) de plus de 2 Mds€, pour un EBITDA de 418 M€³ et un résultat opérationnel courant de 270 M€⁴.

Une opération stratégique pour LVMH

Le projet d'acquisition de Christian Dior Couture permettra à LVMH d'intégrer une des marques au monde les plus emblématiques. Il donnera lieu au regroupement des marques Dior Couture et Parfums Christian Dior, cette dernière faisant déjà partie du groupe LVMH.

Fort de son histoire et de ses perspectives favorables, Christian Dior Couture constituera une source de croissance pour LVMH. Au cours des prochaines années, le développement de Christian Dior Couture sera notamment soutenu par une nouvelle dynamique créative et par les investissements importants déjà réalisés, en particulier en Amérique, en Chine et au Japon.

¹ Inclut Grandville (détenue à 100% par Christian Dior) et sa filiale Christian Dior Couture

² Détenues conjointement avec la holding Grandville

³ EBITDA ajusté, après prise en compte des charges de Christian Dior imputables à Christian Dior Couture, et avant résultat net des sociétés mises en équivalence

⁴ Après prise en compte des charges de Christian Dior imputables à Christian Dior Couture et intégrant le résultat net des sociétés mises en équivalence

L'acquisition sera relative (+2,7% sur une base pro forma) dès la première année pour le résultat net par action de LVMH.

A la suite de l'acquisition, le *gearing* de LVMH passera de 12% au 31 décembre 2016 à 35% sur une base pro forma.

Etapas préalables à la signature d'un accord définitif de cession

L'acquisition par LVMH de la société Grandville, détenant Christian Dior Couture ainsi que d'autres actifs immobiliers dédiés à l'activité de Christian Dior Couture, est subordonnée au respect de la procédure d'information / consultation des instances représentatives du personnel de Christian Dior Couture, à la réalisation de diligences confirmatoires et à la finalisation de la documentation juridique, qui devra être soumise à l'approbation des Conseils d'administration de Christian Dior et LVMH au titre des conventions réglementées. Par ailleurs, une revue des termes financiers de l'opération pour LVMH comme pour Christian Dior sera menée par deux experts indépendants désignés par le Conseil d'administration de chacune des parties.

Soutien des Conseils d'administration de Christian Dior et de LVMH

Les Conseils d'administration de Christian Dior et de LVMH réunis le 24 avril 2017 ont, à l'unanimité, émis, sur la base notamment des travaux de leur banque-conseil respective, un avis favorable à la signature d'un protocole de négociation.

Éléments de calendrier

La réalisation de l'opération devrait intervenir au second semestre 2017 sous réserve de la conformité de l'offre publique sur les actions Christian Dior.

Informations pratiques sur la conférence téléphonique avec les analystes et investisseurs

Mardi 25 avril 2017

Conférence téléphonique avec les analystes et investisseurs à 12h00 (CET)

- Numéro de conférence pour les participants

FR : +33 1 70 77 09 40

UK : +44 2030432441

US Free : +1 8669075925

- Numéro d'appel pour la réécoute

FR: +33 1 72 00 15 00

UK : +44 2033679460

US: +1 8776423018

REF: 308548#

Christian Dior

Christian Dior, société cotée sur Euronext Paris, contrôle deux actifs principaux : une participation de 41% du capital de LVMH (représentant 57% des droits de vote) et une participation de 100% dans Christian Dior Couture.

La Maison créée en 1946 par Monsieur Christian Dior possède un savoir-faire unique dans les métiers de la Haute Couture, du Prêt-à-Porter, de la Maroquinerie et de la Joaillerie. La créativité et l'excellence de ses produits en font une marque emblématique de l'univers du luxe.

LVMH

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton est présent dans les Vins & Spiritueux au travers notamment des Maisons Moët & Chandon, Dom Pérignon, Veuve Clicquot Ponsardin, Krug, Ruinart, Mercier, Château d'Yquem, Domaine du Clos des Lambrays, Château Cheval Blanc, Hennessy, Glenmorangie, Ardbeg, Belvedere, Chandon, Cloudy Bay, Terrazas de los Andes, Cheval des Andes, Cape Mentelle, Newton, Bodega Numanthia et Ao Yun. Le secteur Mode et Maroquinerie inclut les marques Louis Vuitton, Céline, Loewe, Kenzo, Givenchy, Thomas Pink, Fendi, Emilio Pucci, Marc Jacobs, Berluti, Nicholas Kirkwood, Loro Piana et Rimowa. LVMH est présent dans le secteur des Parfums et Cosmétiques avec les marques Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Kenzo Parfums, Parfums Loewe, BeneFit Cosmetics, Make Up For Ever, Acqua di Parma, Fresh, Kat Von D et Maison Francis Kurkdjian. Le groupe d'activités Montres & Joaillerie est constitué des marques Bvlgari, TAG Heuer, Chaumet, Dior Montres, Zenith, Fred et Hublot. LVMH est également actif dans la distribution sélective ainsi que d'autres activités au travers de DFS, Sephora, Le Bon Marché, La Samaritaine, Royal Van Lent et les hôtels Cheval Blanc.

Certaines informations contenues dans cette présentation intègrent ou reposent sur des anticipations ou projections. D'importants facteurs de risques, incertitudes ou éléments indépendants de notre contrôle ou ne pouvant être anticipés à ce jour pourraient donc conduire à ce que les résultats effectivement constatés diffèrent significativement de ceux anticipés, projetés ou implicitement inclus dans ces données. Ces informations reflètent notre vision de l'activité à la date des présentes. Elles doivent être utilisées avec prudence et circonspection, étant en outre précisé que nous ne nous engageons en aucun cas à modifier ou mettre à jour ces informations ultérieurement.

Contacts analystes et investisseurs

Chris Hollis
LVMH + 33 1.4413.2122

Contacts media

Jean-Charles Tréhan
LVMH +33 1.4413.2620

France : Michel Calzaroni / Olivier Labesse /
Thomas Roborel de Climens / Hugues
Schmitt
DGM Conseil + 33 1.4070.1189

Royaume-Uni : Hugh Morrison / Charlotte McMullen
Montfort Communications +44 7921.881.800

Italie : Michele Calcaterra / Matteo Steinbach
SEC and Partners +39 02 6249991

Etats-Unis : James Fingerth / Molly Morse /
Anntal Silver
Kekst and Company +1.212.521.4800

En application du règlement d'exécution (UE) 2016/1055 de la Commission du 29 juin 2016 établissant des normes techniques d'exécution relatives aux modalités techniques de publication et de report des informations privilégiées conformément au règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil, le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations privilégiées et a été communiqué au diffuseur agréé de Christian Dior et LVMH le 25 avril 2017 à 7h30.

4. Dépôt du projet d'offre publique sur Christian Dior – Cession de Christian Dior couture (23 mai 2017)

Christian Dior

LVMH
MOËT HENNESSY • LOUIS VUITTON

DEPOT DU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE SUR CHRISTIAN DIOR
CESSION DE CHRISTIAN DIOR COUTURE

Paris, le 23 mai 2017,

Semyrhamis (société du Groupe Familial Arnault) a déposé le 22 mai 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers le projet d'offre publique simplifiée visant la totalité des actions Christian Dior non détenues par le Groupe Familial Arnault, selon les termes décrits le 25 avril 2017. Ce dépôt fait suite à la signature d'un contrat de crédits syndiqué en vue de réaliser l'offre.

Au vu des conclusions de l'expertise indépendante confirmant le caractère équitable des termes de l'offre et suite à l'avis favorable du comité ad hoc composé d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration de Christian Dior, qui s'est réuni le 22 mai 2017, recommande à l'unanimité aux actionnaires de Christian Dior d'apporter leurs actions à l'offre.

Par ailleurs, le comité d'entreprise de Christian Dior Couture a rendu un avis favorable sur le projet de cession de Christian Dior Couture¹ à LVMH. En outre, après revue des conclusions des expertises indépendantes respectives qui confirment le caractère équitable du prix de la transaction et suite à l'avis favorable des comités ad hoc, les Conseils d'administration de LVMH et Christian Dior ont approuvé à l'unanimité la signature de l'accord définitif d'acquisition de la branche Christian Dior Couture par LVMH pour une valeur d'entreprise de 6,5 Mds€.

L'ensemble de ces opérations marque une étape importante pour la réalisation de ce projet stratégique. Il permet, sous réserve de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers, de confirmer le calendrier annoncé le 25 avril 2017 prévoyant l'ouverture de l'offre dans le courant du mois de juin 2017.

Pour mémoire, les principaux termes du projet d'offre publique de Semyrhamis, présentés le 25 avril 2017, sont les suivants :

- branche principale mixte : 172 € et 0,192 action Hermès International par action Christian Dior ;
- branche subsidiaire en numéraire : 260 € par action Christian Dior ; et
- branche subsidiaire en actions : 0,566 action Hermès International par action Christian Dior.

¹ Inclut la société Grandville (détenue à 100% par Christian Dior) et sa filiale Christian Dior Couture.

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE DIFFUSE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD

Christian Dior

Christian Dior, société cotée sur Euronext Paris, contrôle deux actifs principaux : une participation de 41% du capital de LVMH (représentant 57% des droits de vote) et une participation de 100% dans Christian Dior Couture.

La Maison Dior créée en 1946 par Monsieur Christian Dior possède un savoir-faire unique dans les métiers de la Haute Couture, du Prêt-à-Porter, de la Maroquinerie et de la Joaillerie. La créativité et l'excellence de ses produits en font une marque emblématique de l'univers du luxe.

LVMH

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton est présent dans les Vins & Spiritueux au travers notamment des Maisons Moët & Chandon, Dom Pérignon, Veuve Clicquot Ponsardin, Krug, Ruinart, Mercier, Château d'Yquem, Domaine du Clos des Lambrays, Château Cheval Blanc, Hennessy, Glenmorangie, Ardbeg, Belvedere, Chandon, Cloudy Bay, Terrazas de los Andes, Cheval des Andes, Cape Mentelle, Newton, Bodega Numanthia et Ao Yun. Le secteur Mode et Maroquinerie inclut les marques Louis Vuitton, Céline, Loewe, Kenzo, Givenchy, Thomas Pink, Fendi, Emilio Pucci, Marc Jacobs, Berluti, Nicholas Kirkwood, Loro Piana et Rimowa. LVMH est présent dans le secteur des Parfums et Cosmétiques avec les marques Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Kenzo Parfums, Parfums Loewe, BeneFit Cosmetics, Make Up For Ever, Acqua di Parma, Fresh, Kat Von D et Maison Francis Kurkdjian. Le groupe d'activités Montres & Joaillerie est constitué des marques Bvlgari, TAG Heuer, Chaumet, Dior Montres, Zenith, Fred et Hublot. LVMH est également actif dans la distribution sélective ainsi que d'autres activités au travers de DFS, Sephora, Le Bon Marché, La Samaritaine, Royal Van Lent et les hôtels Cheval Blanc.

Certaines informations contenues dans ce communiqué intègrent ou reposent sur des anticipations ou projections. D'importants facteurs de risques, incertitudes ou éléments indépendants de notre contrôle ou ne pouvant être anticipés à ce jour pourraient donc conduire à ce que les résultats effectivement constatés diffèrent significativement de ceux anticipés, projetés ou implicitement inclus dans ces données. Ces informations reflètent notre vision de l'activité à la date des présentes. Elles doivent être utilisées avec prudence et circonspection, étant en outre précisé que nous ne nous engageons en aucun cas à modifier ou mettre à jour ces informations ultérieurement.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Christian Dior et LVMH déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE DIFFUSE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS
D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD

Contacts analystes et investisseurs

Chris Hollis + 33 1.4413.2122
LVMH

Contacts investisseurs individuels de Christian Dior SE

Numéro vert +33 800 916 566
Numéro standard +33 1.8122.4462
D.F. King

Contacts media

Jean-Charles Tréhan +33 1.4413.2620
LVMH

France : Michel Calzaroni / Olivier Labesse / + 33 1.4070.1189
Thomas Roborel de Climens / Hugues
Schmitt
DGM Conseil

Royaume-Uni : Hugh Morrison / Charlotte McMullen +44 7921.881.800
Montfort Communications

Italie : Michele Calcaterra / Matteo Steinbach +39 02 6249991
SEC and Partners

Annexe 2

Communiqués de presse et informations depuis la diffusion du Document de Référence LVMH

1. Croissance des ventes au premier trimestre (10 avril 2017)



CROISSANCE DES VENTES AU PREMIER TRIMESTRE

Paris, le 10 avril 2017

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton, leader mondial des produits de haute qualité, réalise au premier trimestre 2017 des ventes de 9,9 milliards d'euros, en augmentation de 15 %. La croissance organique* s'établit à 13 % par rapport à la même période de 2016, une progression à laquelle contribuent tous les groupes d'activités. La croissance est positive en Asie, en Europe et aux Etats-Unis.

Le Groupe LVMH bénéficie durant ce premier trimestre d'une base de comparaison favorable, notamment en Europe, où l'activité avait été affectée l'an dernier par l'impact des attentats de novembre 2015 à Paris. La tendance actuellement observée ne peut raisonnablement pas à ce jour être extrapolée à l'ensemble de l'année.

Par groupe d'activités, l'évolution des ventes est la suivante :

| En millions d'euros | 1er trimestre 2017 | 1er trimestre 2016 | Variation 1er trim. 2017 / 1er trim. 2016 | |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|---|-------------|
| | | | Publiée | Organique* |
| Vins & Spiritueux | 1 196 | 1 033 | +16% | +13% |
| Mode & Maroquinerie | 3 405 | 2 965 | +15% | +15% |
| Parfums & Cosmétiques | 1 395 | 1 213 | +15% | +12% |
| Montres & Joaillerie | 879 | 774 | +14% | +11% |
| Distribution sélective | 3 154 | 2 747 | +15% | +11% |
| Autres activités et éliminations | (145) | (112) | - | - |
| Total | 9 884 | 8 620 | +15% | +13% |

* à structure et taux de change comparables.

L'activité **Vins et Spiritueux** enregistre une croissance organique de 13 % de ses ventes au premier trimestre 2017. Les volumes de champagne progressent de 7 % sur la période. L'Europe connaît une avancée, le marché américain poursuit sa croissance. Le cognac Hennessy voit pour sa part ses volumes augmenter sensiblement ce qui risque de poser un problème de stocks disponibles pour le reste de l'année. La dynamique reste positive aux Etats-Unis tandis que la demande en Chine confirme les tendances de l'année 2016.

L'activité **Mode & Maroquinerie** réalise une croissance organique de 15 % de ses ventes au premier trimestre 2017. Louis Vuitton réalise un bon début d'année, porté par une dynamique créative dans tous ses métiers. Le dernier défilé Automne-Hiver dans la cour Marly au Musée du Louvre a reçu un excellent accueil. Fendi poursuit une bonne performance, soutenue par ses lignes de maroquinerie et de prêt-à-porter. Céline, Kenzo, Loewe et Berluti enregistrent des progressions. Givenchy annonce l'arrivée d'une nouvelle Directrice artistique. Marc Jacobs poursuit l'évolution de ses gammes de produits et sa restructuration. Rimowa, qui rejoint le Groupe LVMH, sera consolidé à compter du deuxième trimestre.

Dans les **Parfums & Cosmétiques**, la croissance organique des ventes s'établit à 12 % au premier trimestre 2017. Parfums Christian Dior enregistre une bonne progression avec la dynamique de son maquillage et la vitalité continue de ses parfums *J'adore* et *Sauvage*. Chez Guerlain, le lancement de la nouvelle fragrance féminine *Mon Guerlain*, incarnée par Angelina Jolie, constitue un temps fort du trimestre. Parfums Givenchy bénéficie du succès de ses lignes de rouge à lèvres, dont le développement est rapide en Asie. Kat Von D, lancé en exclusivité en janvier chez Sephora en France, connaît un bon développement. La Maison Francis Kurkdjian rejoint le Groupe LVMH.

Le groupe d'activités **Montres & Joaillerie** enregistre au premier trimestre 2017 une croissance organique de 11 % de ses ventes. Bvlgari gagne des parts de marché et continue d'innover avec de nouveaux modèles dans ses lignes joaillères emblématiques. TAG Heuer lance avec succès sa nouvelle montre *Connected Modular 45*. Plusieurs innovations présentées par les marques horlogères de LVMH au salon horloger de Bâle ont reçu un excellent accueil, parmi lesquelles une réédition chez TAG Heuer de l'*Autavia*, les nouvelles montres *Octo Finissimo Automatique* et *Serpenti Skin* chez Bvlgari et la *Defy El Primero 21* chez Zenith.

Dans la **Distribution sélective**, la croissance organique des ventes s'établit à 11 % au premier trimestre 2017. Sephora poursuit ses gains de parts de marché partout dans le monde et continue d'enregistrer une croissance de ses ventes. Le marché américain est toujours en progression, la Chine confirme la tendance observée fin 2016. DFS connaît une meilleure dynamique en Asie tandis que les *T Galleria* ouvertes en 2016 au Cambodge et en Italie poursuivent leur développement.

Dans un environnement particulièrement incertain, LVMH continuera à concentrer ses efforts sur la mise en valeur de ses marques, maintiendra une stricte maîtrise des coûts et ciblera ses investissements sur la qualité, l'excellence et l'innovation de ses produits et de leur distribution. Le Groupe compte sur le talent et la motivation de ses équipes, la diversité de ses métiers et le bon équilibre géographique de ses ventes pour renforcer encore en 2017 son avance sur le marché mondial des produits de haute qualité.

*Au cours du trimestre et à la date de ce jour, il n'y a pas eu d'évènement ou de changement de nature à affecter de façon significative la structure financière du Groupe.
Information réglementée liée à ce communiqué et présentation disponibles sur www.lvmh.fr.*

LVMH

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton est présent dans les Vins & Spiritueux au travers notamment des Maisons Moët & Chandon, Dom Pérignon, Veuve Clicquot Ponsardin, Krug, Ruinart, Mercier, Château d'Yquem, Domaine du Clos des Lambrays, Château Cheval Blanc, Hennessy, Glenmorangie, Ardbeg, Belvedere, Chandon, Cloudy Bay, Terrazas de los Andes, Cheval des Andes, Cape Mentelle, Newton, Bodega Numanthia et Ao Yun. Le secteur Mode et Maroquinerie inclut les marques Louis Vuitton, Céline, Loewe, Kenzo, Givenchy, Thomas Pink, Fendi, Emilio Pucci, Marc Jacobs, Berluti, Nicholas Kirkwood, Loro Piana et Rimowa. LVMH est présent dans le secteur des Parfums et Cosmétiques avec les marques Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Kenzo Parfums, Parfums Loewe, BeneFit Cosmetics, Make Up For Ever, Acqua di Parma, Fresh, Kat Von D et Maison Francis Kurkdjian. Le groupe d'activités Montres & Joaillerie est constitué des marques Bvlgari, TAG Heuer, Chaumet, Dior Montres, Zenith, Fred et Hublot. LVMH est également actif dans la distribution sélective ainsi que d'autres activités au travers de DFS, Sephora, Le Bon Marché, La Samaritaine, Royal Van Lent et les hôtels Cheval Blanc.

"Certaines informations contenues dans cette présentation intègrent ou reposent sur des anticipations ou projections. D'importants facteurs de risques, incertitudes ou éléments indépendants de notre contrôle ou ne pouvant être anticipés à ce jour pourraient donc conduire à ce que les résultats effectivement constatés diffèrent significativement de ceux anticipés, projetés ou implicitement inclus dans ces données. Ces informations reflètent notre vision de l'activité à la date des présentes. Elles doivent être utilisées avec prudence et circonspection, étant en outre précisé que nous ne nous engageons en aucun cas à modifier ou mettre à jour ces informations ultérieurement."

Contacts:

| | | |
|-----------------------------|---|------------------|
| Analystes et investisseurs: | Chris Hollis LVMH | + 33 1.4413.2122 |
| Media: | | |
| France: | Michel Calzaroni/Olivier Labesse / Thomas Roborel de Climens/Hugues Schmitt DGM Conseil | + 33 1.4070.1189 |
| Royaume-Uni: | Hugh Morrison / Charlotte McMullen Montfort Communications | +44 7921.881.800 |
| Italie: | Michele Calcaterra / Matteo Steinbach SEC and Partners | +39 02 6249991 |
| Etats-Unis: | James Fingerth/Molly Morse/ Anntal Silver Kelst and Company | +1.212.521.4800 |

2. Dividende 2016 (13 avril 2017)



DIVIDENDE 2016

Paris, le jeudi 13 avril 2017

L'Assemblée Générale de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton, réunie le jeudi 13 avril 2017 a décidé, au titre de l'exercice 2016, le paiement d'un dividende de 4 euros par action.

Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 1,40 euro le jeudi 1 décembre 2016, le solde de 2,60 euros sera mis en paiement le vendredi 21 avril 2017. Le dernier jour de négociation dividende attaché est le mardi 18 avril 2017.

LVMH

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton est présent dans les Vins & Spiritueux au travers notamment des Maisons Moët & Chandon, Dom Pérignon, Veuve Clicquot Ponsardin, Krug, Ruinart, Mercier, Château d'Yquem, Domaine du Clos des Lambrays, Château Cheval Blanc, Hennessy, Glenmorangie, Ardbeg, Belvedere, Chandon, Cloudy Bay, Terrazas de los Andes, Cheval des Andes, Cape Mentelle, Newton, Bodega Numanthia et Ao Yun. Le secteur Mode et Maroquinerie inclut les marques Louis Vuitton, Céline, Loewe, Kenzo, Givenchy, Thomas Pink, Fendi, Emilio Pucci, Marc Jacobs, Berluti, Nicholas Kirkwood, Loro Piana et Rimowa. LVMH est présent dans le secteur des Parfums et Cosmétiques avec les marques Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Kenzo Parfums, Parfums Loewe, BeneFit Cosmetics, Make Up For Ever, Acqua di Parma, Fresh, Kat Von D et Maison Francis Kurkdjian. Le groupe d'activités Montres & Joaillerie est constitué des marques Bvlgari, TAG Heuer, Chaumet, Dior Montres, Zenith, Fred et Hublot. LVMH est également actif dans la distribution sélective ainsi que d'autres activités au travers de DFS, Sephora, Le Bon Marché, La Samaritaine, Royal Van Lent et les hôtels Cheval Blanc.

Contacts:

| | | |
|-----------------------------|---|------------------|
| Analystes et investisseurs: | Chris Hollis LVMH | + 33 1.4413.2122 |
| Media: | | |
| France: | Michel Calzaroni/Olivier Labesse / Thomas Roborel de Climens/Hugues Schmitt DGM Conseil | + 33 1.4070.1189 |
| Royaume-Uni: | Hugh Morrison / Charlotte McMullen Montfort Communications | +44 7921.881.800 |
| Italie: | Michele Calcaterra/ Matteo Steinbach SEC and Partners | +39 02 6249991 |
| Etats-Unis: | James Fingerroth/Molly Morse/ Amntal Silver Kelst and Company | +1.212.521.4800 |

3. Projet de simplification des structures du groupe Christian Dior – LVMH (25 avril 2017)

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE DIFFUSE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD

Christian Dior

LVMH
MOËT HENNESSY · LOUIS VUITTON

PROJET DE

**SIMPLIFICATION DES STRUCTURES
DU GROUPE CHRISTIAN DIOR – LVMH :**

**REGROUPEMENT DE LA TOTALITE
DE LA MARQUE DIOR CHEZ LVMH**

ET

**OFFRE DU GROUPE FAMILIAL ARNAULT
SUR LES ACTIONS CHRISTIAN DIOR DETENUES PAR LE PUBLIC**

Paris, le 25 avril 2017,

Le Groupe Familial Arnault, Christian Dior et LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton annoncent un projet stratégique qui comporte deux volets :

- la simplification des structures au moyen de l'offre publique simplifiée du Groupe Familial Arnault sur les actions Christian Dior qu'il ne détient pas à ce jour, comportant une branche mixte principale rémunérée sous forme de 172€ en numéraire et 0,192 action Hermès International¹ pour chaque action Christian Dior ; cette offre principale est assortie de deux offres à titre subsidiaire respectivement en numéraire et en titres Hermès International ;
- le renforcement du pôle Mode et Maroquinerie du groupe LVMH par l'acquisition de Christian Dior Couture auprès de Christian Dior pour une valeur d'entreprise de 6,5 Mds€.

Principales caractéristiques du projet :

- l'offre publique extériorise une valeur de 260€ par action Christian Dior² ;
- elle reflète une prime de 14,7% par rapport au cours de clôture de l'action au 24 avril 2017 et 18,6% par rapport au cours moyen 1-mois³ ;
- elle valorise la société Christian Dior à son actif net réévalué ;
- l'acquisition de Christian Dior Couture permet d'intégrer cette Maison au sein de LVMH ;
- Christian Dior est l'une des marques les plus emblématiques au monde et possède un grand potentiel de croissance ;
- la valeur d'entreprise de Christian Dior Couture de 6,5 Mds€ reflète un multiple de valorisation de 15,6x l'EBITDA⁴ ;
- elle assure la regroupement de la totalité de la marque Dior, ce qui améliorera encore les synergies entre Christian Dior Couture et Parfums Christian Dior ;
- elle aura un impact relatif sur le résultat net par action de LVMH dès la première année ;
- ces opérations manifestent le renforcement de l'engagement du Groupe Familial Arnault ;
- elles entraînent une simplification des structures.

Le Groupe Familial Arnault a l'intention de déposer ce projet d'offre publique sous réserve de la conclusion du financement selon des termes satisfaisants.

A l'unanimité, les Conseils d'administration de Christian Dior et LVMH ont accueilli favorablement les deux opérations envisagées. Des experts indépendants ont été désignés pour en examiner les modalités.

Bernard Arnault a déclaré : « *Ce projet constitue un événement important pour le Groupe. Les opérations correspondantes permettent en effet la simplification des structures, depuis longtemps demandée par le marché, et le renforcement du pôle Mode et Maroquinerie de LVMH grâce à l'acquisition de Christian Dior Couture, l'une des marques au monde les plus emblématiques. Elles illustrent l'engagement de mon groupe familial, marquant sa confiance dans le futur à long terme de LVMH et de ses marques. Je me réjouis de pouvoir annoncer ce projet aujourd'hui et de poursuivre ainsi, en le renforçant, le développement du Groupe LVMH en France et dans le monde.* »

¹ Ces actions sont détenues par le groupe Arnault et seront remises coupon 2016 détaché compte tenu du calendrier de l'offre

² Sur la base du cours de clôture d'Hermès International au 24 avril 2017, ajusté du détachement à venir du solde du dividende 2016

³ Cours moyens pondérés par les volumes au 24 avril 2017. Cours de bourse de Christian Dior jusqu'au 18 avril 2017 inclus ajustés du détachement du dernier dividende

⁴ EBITDA ajusté - 12 derniers mois au 31 mars 2017, après prise en compte des charges de Christian Dior imputables à Christian Dior Couture

1. Offre publique du Groupe Familial Arnault sur les actions Christian Dior

Termes de l'offre

Semyrhamis, société du Groupe Familial Arnault qui détient directement et indirectement 74,1% du capital et 84,9% des droits de vote de Christian Dior (Euronext Paris : CDI FP), a fait part au Conseil d'administration de Christian Dior de son intention de déposer prochainement un projet d'offre publique simplifiée sur la totalité des actions non détenues par le Groupe Familial Arnault.

L'opération envisagée prendrait la forme d'une offre publique mixte simplifiée à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'achat simplifiée et d'une offre publique d'échange simplifiée dans la limite globale de 8,0 Mds€ en numéraire et de 8,9 millions d'actions Hermès International (Euronext Paris : RMS FP) actuellement détenues par le Groupe Familial Arnault, dont les termes sont les suivants :

- branche principale mixte (numéraire et action) : 172 euros et 0,192 action Hermès International par action Christian Dior ;
- branche subsidiaire en numéraire : 260 euros par action Christian Dior; et
- branche subsidiaire en actions : 0,566 action Hermès International par action Christian Dior.

L'existence de branches subsidiaires offre aux actionnaires de Christian Dior une plus grande flexibilité dans leurs modalités de participation à l'offre.

Les actions Christian Dior apportées à la branche principale mixte seront intégralement servies conformément aux termes de cette branche. Les ordres d'apport aux branches subsidiaires feront l'objet, le cas échéant, d'un mécanisme de réduction de sorte que la proportion globale de 172 € en numéraire et 0,192 action Hermès International par action apportée soit respectée. Les actions Christian Dior qui ne pourront pas être servies dans le cadre des branches subsidiaires en raison de ce mécanisme de réduction seront réputées avoir été apportées à la branche principale mixte.

Le projet d'offre sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous condition de la conclusion, par l'initiateur, du financement selon des termes satisfaisants. L'offre publique et la documentation boursière, une fois déposées, demeureront soumises à une décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers.

Semyrhamis n'a pas l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire dans un délai de 3 mois à l'issue de l'offre.

Une offre aux actionnaires de Christian Dior extériorisant une valeur en ligne avec l'actif net réévalué de la société

En retenant une valeur par action Hermès International correspondant au cours de clôture le 24 avril, la contre-valeur de l'offre s'établirait à 260€ par action¹.

¹Sur la base du cours de clôture d'Hermès International au 24 avril 2017, ajusté du détachement à venir du solde du dividende 2016

Les termes de l'offre envisagée représentent une prime de :

- sur le cours de clôture au 24 avril : 14,7%
- sur le cours moyen pondéré des volumes 1-mois¹ : 18,6%
- sur le cours moyen pondéré des volumes 3-mois¹ : 25,9%

Sur la base des hypothèses ci-dessous, l'actif net réévalué de Christian Dior est estimé entre 251€ et 263€ par action, en ligne avec la contre-valeur de l'offre :

| | Cours moyen 1-mois ¹ | Cours moyen 3-mois ¹ |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Valeur des 41% détenus par Christian Dior dans LVMH | 42,7 Mds€ | 40,4 Mds€ |
| + Valeur d'entreprise de Christian Dior Couture ² | 6,5 Mds€ | 6,5 Mds€ |
| - Endettement financier net du palier Christian Dior | (1,5) Mds€ | (1,5) Mds€ |
| - Autres ³ | (0,2) Mds€ | (0,2) Mds€ |
| Actif net réévalué | 47,5 Mds€ | 45,2 Mds€ |
| Actif net réévalué par action | 263€ | 251€ |

L'offre constituera une opportunité de liquidité pour les actionnaires dans un contexte où l'action Christian Dior cote actuellement à ses plus hauts historiques.

Soutien du Conseil d'administration de Christian Dior

Après examen préalable des principaux termes de l'offre envisagée, le Conseil d'administration de Christian Dior, réuni le 24 avril 2017, a :

- accueilli favorablement à l'unanimité le principe et les termes de l'opération envisagée ;
- décidé la création d'un comité ad hoc, composé de trois administrateurs indépendants, qui sera en charge d'assurer un suivi du déroulement de la mission de l'expert indépendant (désigné ci-dessous) ; et
- désigné, sur proposition des membres du comité ad hoc, le cabinet Finexsi, représenté par Olivier Peronnet, en tant qu'expert indépendant, conformément à l'article 261-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Sur la base des travaux de cet expert et de l'avis du comité ad hoc, le Conseil d'administration de Christian Dior rendra son avis motivé sur l'opération envisagée une fois le dépôt du projet d'offre confirmé.

Eléments de calendrier

Le dépôt de l'offre est attendu fin mai 2017.

La décision de conformité de l'AMF et l'ouverture de l'offre interviendraient en juin 2017.

La durée de l'offre serait de trois semaines.

¹ Cours moyens pondérés par les volumes au 24 avril 2017. Cours de bourse jusqu'au 18 avril 2017 inclus ajustés du détachement du dernier dividende

² En ce compris la valeur d'autres actifs immobiliers dédiés à l'activité de Christian Dior Couture détenus par la société Grandville, dont les titres seront cédés

³ Autres actifs, passifs et ajustements du palier Christian Dior

2. Renforcement du pôle Mode et Maroquinerie du groupe LVMH par l'acquisition de l'une des marques les plus emblématiques au monde

LVMH (Euronext Paris : MC FP) et Christian Dior, lequel détient directement et indirectement 41,0% du capital et 56,8% des droits de vote de LVMH, ont procédé le 24 avril à la signature d'un protocole de négociation en vue de la cession de Christian Dior Couture¹ par Christian Dior à LVMH pour une valeur d'entreprise de 6,5 Mds€, soit 15,6x l'EBITDA ajusté des 12 derniers mois à mars 2017. L'opération sera financée par un crédit vendeur d'une durée maximale de 24 mois accordé à LVMH, lui permettant de se refinancer au moment opportun en fonction des conditions de marché.

Christian Dior Couture

Fondée par Monsieur Dior il y a 70 ans, Christian Dior Couture est l'inspirateur de la mode mondiale depuis sa création. Elle est l'une des marques de luxe les plus prestigieuses au monde. Son positionnement unique s'étend sur la plupart des familles de produits de haute qualité, telles que la Maroquinerie, la Haute-Couture, le Prêt-à-Porter Femme et Homme, la Joaillerie ou les Souliers, et s'appuie sur des savoir-faire d'exception. Les créations Dior sont distribuées quasi-exclusivement au sein de son propre réseau mondial de 198 boutiques. Ce réseau représente 93% des ventes de la marque et lui assure la maîtrise de sa distribution et de son image. Christian Dior Couture détient un patrimoine d'actifs immobiliers stratégiques à des emplacements de premier plan, notamment sa boutique historique de l'avenue Montaigne, la boutique de New Bond Street à Londres² et la nouvelle boutique de Ginza à Tokyo³.

Les ventes ont été multipliées par deux au cours des cinq dernières années : cette dynamique illustre son potentiel de croissance pour les années à venir. En outre, sa rentabilité s'est améliorée sur cette période, avec une progression de son résultat opérationnel courant de 24% par an.

Christian Dior Couture a poursuivi sa dynamique de croissance, avec des ventes sur 12 mois (au 31 mars 2017) de plus de 2 Mds€, pour un EBITDA de 418 M€³ et un résultat opérationnel courant de 270 M€⁴.

Une opération stratégique pour LVMH

Le projet d'acquisition de Christian Dior Couture permettra à LVMH d'intégrer une des marques au monde les plus emblématiques. Il donnera lieu au regroupement des marques Dior Couture et Parfums Christian Dior, cette dernière faisant déjà partie du groupe LVMH.

Fort de son histoire et de ses perspectives favorables, Christian Dior Couture constituera une source de croissance pour LVMH. Au cours des prochaines années, le développement de Christian Dior Couture sera notamment soutenu par une nouvelle dynamique créative et par les investissements importants déjà réalisés, en particulier en Amérique, en Chine et au Japon.

¹ Inclut Grandville (détenue à 100% par Christian Dior) et sa filiale Christian Dior Couture

² Détenues conjointement avec la holding Grandville

³ EBITDA ajusté, après prise en compte des charges de Christian Dior imputables à Christian Dior Couture, et avant résultat net des sociétés mises en équivalence

⁴ Après prise en compte des charges de Christian Dior imputables à Christian Dior Couture et intégrant le résultat net des sociétés mises en équivalence

L'acquisition sera relative (+2,7% sur une base pro forma) dès la première année pour le résultat net par action de LVMH.

A la suite de l'acquisition, le *gearing* de LVMH passera de 12% au 31 décembre 2016 à 35% sur une base pro forma.

Etapas préalables à la signature d'un accord définitif de cession

L'acquisition par LVMH de la société Grandville, détenant Christian Dior Couture ainsi que d'autres actifs immobiliers dédiés à l'activité de Christian Dior Couture, est subordonnée au respect de la procédure d'information / consultation des instances représentatives du personnel de Christian Dior Couture, à la réalisation de diligences confirmatoires et à la finalisation de la documentation juridique, qui devra être soumise à l'approbation des Conseils d'administration de Christian Dior et LVMH au titre des conventions réglementées. Par ailleurs, une revue des termes financiers de l'opération pour LVMH comme pour Christian Dior sera menée par deux experts indépendants désignés par le Conseil d'administration de chacune des parties.

Soutien des Conseils d'administration de Christian Dior et de LVMH

Les Conseils d'administration de Christian Dior et de LVMH réunis le 24 avril 2017 ont, à l'unanimité, émis, sur la base notamment des travaux de leur banque-conseil respective, un avis favorable à la signature d'un protocole de négociation.

Éléments de calendrier

La réalisation de l'opération devrait intervenir au second semestre 2017 sous réserve de la conformité de l'offre publique sur les actions Christian Dior.

Informations pratiques sur la conférence téléphonique avec les analystes et investisseurs

Mardi 25 avril 2017

Conférence téléphonique avec les analystes et investisseurs à 12h00 (CET)

- Numéro de conférence pour les participants

FR : +33 1 70 77 09 40

UK : +44 2030432441

US Free : +1 8669075925

- Numéro d'appel pour la réécoute

FR: +33 1 72 00 15 00

UK : +44 2033679460

US: +1 8776423018

REF: 308548#

Christian Dior

Christian Dior, société cotée sur Euronext Paris, contrôle deux actifs principaux : une participation de 41% du capital de LVMH (représentant 57% des droits de vote) et une participation de 100% dans Christian Dior Couture.

La Maison créée en 1946 par Monsieur Christian Dior possède un savoir-faire unique dans les métiers de la Haute Couture, du Prêt-à-Porter, de la Maroquinerie et de la Joaillerie. La créativité et l'excellence de ses produits en font une marque emblématique de l'univers du luxe.

LVMH

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton est présent dans les Vins & Spiritueux au travers notamment des Maisons Moët & Chandon, Dom Pérignon, Veuve Clicquot Ponsardin, Krug, Ruinart, Mercier, Château d'Yquem, Domaine du Clos des Lambrays, Château Cheval Blanc, Hennessy, Glenmorangie, Ardbeg, Belvedere, Chandon, Cloudy Bay, Terrazas de los Andes, Cheval des Andes, Cape Mentelle, Newton, Bodega Numanthia et Ao Yun. Le secteur Mode et Maroquinerie inclut les marques Louis Vuitton, Céline, Loewe, Kenzo, Givenchy, Thomas Pink, Fendi, Emilio Pucci, Marc Jacobs, Berluti, Nicholas Kirkwood, Loro Piana et Rimowa. LVMH est présent dans le secteur des Parfums et Cosmétiques avec les marques Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Kenzo Parfums, Parfums Loewe, BeneFit Cosmetics, Make Up For Ever, Acqua di Parma, Fresh, Kat Von D et Maison Francis Kurkdjian. Le groupe d'activités Montres & Joaillerie est constitué des marques Bvlgari, TAG Heuer, Chaumet, Dior Montres, Zenith, Fred et Hublot. LVMH est également actif dans la distribution sélective ainsi que d'autres activités au travers de DFS, Sephora, Le Bon Marché, La Samaritaine, Royal Van Lent et les hôtels Cheval Blanc.

Certaines informations contenues dans cette présentation intègrent ou reposent sur des anticipations ou projections. D'importants facteurs de risques, incertitudes ou éléments indépendants de notre contrôle ou ne pouvant être anticipés à ce jour pourraient donc conduire à ce que les résultats effectivement constatés diffèrent significativement de ceux anticipés, projetés ou implicitement inclus dans ces données. Ces informations reflètent notre vision de l'activité à la date des présentes. Elles doivent être utilisées avec prudence et circonspection, étant en outre précisé que nous ne nous engageons en aucun cas à modifier ou mettre à jour ces informations ultérieurement.

Contacts analystes et investisseurs

Chris Hollis
LVMH + 33 1.4413.2122

Contacts media

Jean-Charles Tréhan
LVMH +33 1.4413.2620

France : Michel Calzaroni / Olivier Labesse /
Thomas Roborel de Climens / Hugues
Schmitt
DGM Conseil + 33 1.4070.1189

Royaume-Uni : Hugh Morrison / Charlotte McMullen
Montfort Communications +44 7921.881.800

Italie : Michele Calcaterra / Matteo Steinbach
SEC and Partners +39 02 6249991

Etats-Unis : James Fingerroth / Molly Morse /
Anntal Silver
Kekst and Company +1.212.521.4800

En application du règlement d'exécution (UE) 2016/1055 de la Commission du 29 juin 2016 établissant des normes techniques d'exécution relatives aux modalités techniques de publication et de report des informations privilégiées conformément au règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil, le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations privilégiées et a été communiqué au diffuseur agréé de Christian Dior et LVMH le 25 avril 2017 à 7h30.

4. Dépôt du projet d'offre publique sur Christian Dior – Cession de Christian Dior Couture (23 mai 2017)

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE DIFFUSE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD

Christian Dior

LVMH
MOËT HENNESSY • LOUIS VUITTON

DEPOT DU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE SUR CHRISTIAN DIOR
CESSION DE CHRISTIAN DIOR COUTURE

Paris, le 23 mai 2017,

Semyrhamis (société du Groupe Familial Arnault) a déposé le 22 mai 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers le projet d'offre publique simplifiée visant la totalité des actions Christian Dior non détenues par le Groupe Familial Arnault, selon les termes décrits le 25 avril 2017. Ce dépôt fait suite à la signature d'un contrat de crédits syndiqué en vue de réaliser l'offre.

Au vu des conclusions de l'expertise indépendante confirmant le caractère équitable des termes de l'offre et suite à l'avis favorable du comité ad hoc composé d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration de Christian Dior, qui s'est réuni le 22 mai 2017, recommande à l'unanimité aux actionnaires de Christian Dior d'apporter leurs actions à l'offre.

Par ailleurs, le comité d'entreprise de Christian Dior Couture a rendu un avis favorable sur le projet de cession de Christian Dior Couture¹ à LVMH. En outre, après revue des conclusions des expertises indépendantes respectives qui confirment le caractère équitable du prix de la transaction et suite à l'avis favorable des comités ad hoc, les Conseils d'administration de LVMH et Christian Dior ont approuvé à l'unanimité la signature de l'accord définitif d'acquisition de la branche Christian Dior Couture par LVMH pour une valeur d'entreprise de 6,5 Mds€.

L'ensemble de ces opérations marque une étape importante pour la réalisation de ce projet stratégique. Il permet, sous réserve de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers, de confirmer le calendrier annoncé le 25 avril 2017 prévoyant l'ouverture de l'offre dans le courant du mois de juin 2017.

Pour mémoire, les principaux termes du projet d'offre publique de Semyrhamis, présentés le 25 avril 2017, sont les suivants :

- branche principale mixte : 172 € et 0,192 action Hermès International par action Christian Dior ;
- branche subsidiaire en numéraire : 260 € par action Christian Dior ; et
- branche subsidiaire en actions : 0,566 action Hermès International par action Christian Dior.

¹ Inclut la société Grandville (détenue à 100% par Christian Dior) et sa filiale Christian Dior Couture.

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE DIFFUSE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD

Christian Dior

Christian Dior, société cotée sur Euronext Paris, contrôle deux actifs principaux : une participation de 41% du capital de LVMH (représentant 57% des droits de vote) et une participation de 100% dans Christian Dior Couture.

La Maison Dior créée en 1946 par Monsieur Christian Dior possède un savoir-faire unique dans les métiers de la Haute Couture, du Prêt-à-Porter, de la Maroquinerie et de la Joaillerie. La créativité et l'excellence de ses produits en font une marque emblématique de l'univers du luxe.

LVMH

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton est présent dans les Vins & Spiritueux au travers notamment des Maisons Moët & Chandon, Dom Pérignon, Veuve Clicquot Ponsardin, Krug, Ruinart, Mercier, Château d'Yquem, Domaine du Clos des Lambrays, Château Cheval Blanc, Hennessy, Glenmorangie, Ardbeg, Belvedere, Chandon, Cloudy Bay, Terrazas de los Andes, Cheval des Andes, Cape Mentelle, Newton, Bodega Numanthia et Ao Yun. Le secteur Mode et Maroquinerie inclut les marques Louis Vuitton, Céline, Loewe, Kenzo, Givenchy, Thomas Pink, Fendi, Emilio Pucci, Marc Jacobs, Berluti, Nicholas Kirkwood, Loro Piana et Rimowa. LVMH est présent dans le secteur des Parfums et Cosmétiques avec les marques Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Kenzo Parfums, Parfums Loewe, BeneFit Cosmetics, Make Up For Ever, Acqua di Parma, Fresh, Kat Von D et Maison Francis Kurkdjian. Le groupe d'activités Montres & Joaillerie est constitué des marques Bvlgari, TAG Heuer, Chaumet, Dior Montres, Zenith, Fred et Hublot. LVMH est également actif dans la distribution sélective ainsi que d'autres activités au travers de DFS, Sephora, Le Bon Marché, La Samaritaine, Royal Van Lent et les hôtels Cheval Blanc.

Certaines informations contenues dans ce communiqué intègrent ou reposent sur des anticipations ou projections. D'importants facteurs de risques, incertitudes ou éléments indépendants de notre contrôle ou ne pouvant être anticipés à ce jour pourraient donc conduire à ce que les résultats effectivement constatés diffèrent significativement de ceux anticipés, projetés ou implicitement inclus dans ces données. Ces informations reflètent notre vision de l'activité à la date des présentes. Elles doivent être utilisées avec prudence et circonspection, étant en outre précisé que nous ne nous engageons en aucun cas à modifier ou mettre à jour ces informations ultérieurement.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Christian Dior et LVMH déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE DIFFUSE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS
D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD

Contacts analystes et investisseurs

Chris Hollis + 33 1.4413.2122
LVMH

Contacts investisseurs individuels de Christian Dior SE

Numéro vert +33 800 916 566
Numéro standard +33 1.8122.4462
D.F. King

Contacts media

Jean-Charles Tréhan +33 1.4413.2620
LVMH

France : Michel Calzaroni / Olivier Labesse / + 33 1.4070.1189
Thomas Roborel de Climens / Hugues
Schmitt
DGM Conseil

Royaume-Uni : Hugh Morrison / Charlotte McMullen +44 7921.881.800
Montfort Communications

Italie : Michele Calcaterra / Matteo Steinbach +39 02 6249991
SEC and Partners